

DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/127/7.10

Feuillet n° 138

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 11 décembre 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	42
Votants :	46
Pour :	46
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Marie CHANQUOI, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Jean-Claude GUARISE donne pouvoir à Serge PEDENON, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Pierre DELMON, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Sabine MALARD, Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

**OBJET : Mise en conformité d'un bâtiment public à Badefols d'Ans pour accueillir un
ALSH : Demande de subventions**

La Commune de Hautefort ayant décidé que le site de la Chartreuse, initialement dédié à l'accueil de loisirs, ne pourrait plus faire l'objet d'une mise à disposition et qu'un étage de l'école élémentaire serait affecté à ce service. Néanmoins, une visite des services de la PMI et de la DDCSPP a révélé que les locaux n'offraient pas des conditions d'accueil satisfaisantes et l'agrément pour les enfants de 3 à 6 ans a fait l'objet d'un retrait.

AR PREFECTURE

024-200041150-20191218-DE2019127-DE
Regu le 08/01/2020

Afin de maintenir un niveau de service équivalent sur l'ensemble du territoire, la Communauté de Communes souhaite réinvestir les locaux vacants de l'ancienne école de Badefols d'Ans. Récemment fermée, cette école offre des conditions matérielles d'accueil pleinement satisfaisantes et un positionnement intéressant pour le déploiement de ce service.

Par ailleurs, le repositionnement du Centre de Loisirs sur cette Commune permettrait de réinvestir un bourg rural ayant été très impacté par la fermeture de son école.

Néanmoins, afin de satisfaire aux exigences liées à l'accueil des enfants, un certain nombre de travaux sont rendus nécessaires. Il s'agit principalement de la création de sanitaires et de la remise aux normes des salles d'accueil pour un budget global de plus de 100 000€.

Dans le cadre du Contrat de Projets Territoriaux présentant les opérations de l'intercommunalité éligibles à la politique contractuelle du Département de la Dordogne pour la période 2016-2020, il convient de délibérer sur le dossier « Mise en conformité d'un bâtiment public à Badefols d'Ans pour accueillir un ALSH » afin de permettre à Monsieur le Président de déposer la demande de subvention.

De plus, il convient d'autoriser le Président à déposer des demandes de subventions auprès de la CAF et de l'Etat au titre de la DETR.

Budget prévisionnel :

Désignation des Travaux	Montant HT	Montant TTC
Création d'un bloc sanitaire	41 340,64	49 608,77
Peinture Cloisonnement	12 167,21	13 383,93
Clôtures	10 082,20	12 098,64
Accessibilité Sécurité	27 117	32 540,40
TOTAL	90 707,05€	107 631,74€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget prévisionnel indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Dordogne, de la CAF de la Dordogne et de l'Etat au titre de la DETR.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 19/12/2019

Le Président,
Dominique BOUSQUET.

